

07.03.2017 - 13:05 Uhr

Le Conseil des États accepte la réduction des primes d'assurance-maladie des enfants et des jeunes - Une étape cruciale pour la prévention de la pauvreté

Luzern (ots) -

Le Conseil des États a pris aujourd'hui une décision représentant une avancée importante en matière de prévention de la pauvreté des familles: il a accepté une réduction des primes d'assurance-maladie pour les jeunes et une augmentation des subsides aux primes des en-fants.

En 2010 déjà, Ruth Humbel (PDC/AG) déposait une initiative parlementaire visant à dispenser les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie (10.4017). À l'origine, son but était que les enfants soient totalement exonérés, ce qui n'a pas été le cas. Mais les modifications législatives adoptées par le Conseil des États aujourd'hui permettent de soulager les familles, notamment celles disposant d'un revenu faible ou moyen et qui risquent de sombrer dans la pauvreté.

Le nouveau système permet aux caisses-maladie de baisser de 90 francs par mois environ les primes des jeunes. Cette mesure concerne toutes les familles qui ont des enfants entre 18 et 25 ans. Ces baisses de primes sont primordiales : beaucoup de jeunes de cet âge sont encore en formation, ce qui engendre des frais importants pour les familles, et notamment les familles à bas revenus. Cette baisse représente pour elles une réelle bouffée d'oxygène.

L'augmentation des subsides aux primes d'assurance-maladie pour les enfants permet également d'alléger les charges des familles qui se battent avec un budget serré. C'est un pas important, car avoir des enfants aujourd'hui représente un facteur de pauvreté. Plus d'un million de personnes en Suisse sont pauvres ou menacées de l'être, et un quart d'entre elles sont des enfants. Cette mesure empêchera les familles qui sont juste au-dessus du seuil de pauvreté de glisser au-dessous de ce seuil. C'est déterminant pour les perspectives d'avenir des enfants.

Le Conseil des États a fait un pas important en adoptant cet allègement ciblé des charges des familles. Caritas Suisse invite les membres du Conseil national à ne pas faire capoter ce geste important en matière de prévention de la pauvreté.

Contact:

Pour de plus amples informations, Fabrice Boulé, responsable de la communication pour la Suisse romande, Caritas Suisse, est à votre disposition. Courriel : fboule@caritas.ch, tél 041 419 23 36

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100799863 abgerufen werden.